



COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES ACHARDS

Séance du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de conseillers présents : 22
 Nombre de conseillers représentés : 6
 Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D11122023_03 : Budget général : décision modificative n°2

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 27 novembre 2023,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, expose la décision modificative rendue nécessaire par l'augmentation du versement du FPIC à la communauté de communes du Pays des Achards mais qui sera neutralisée en recettes par l'augmentation de la compensation versée par la CCPA à la commune :

	Chap.	Fonct.	Gest.	Serv.	Ant.	Art.	Op.	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
									Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	022	01	AFGE	AFG	LA	022		DEPENSES IMPREVUES	10 000,00 €			
	014	020	AFGE	AFG	LA	739223		FPIC PRELEVEMENT		10 000,00 €		
	TOTAL FONCTIONNEMENT									10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20231211-D11122023_03-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la décision modificative n°2 du budget général telle qu'exposée ci-dessus.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lynda Pruvost'.

Le Maire,

Michel VALLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Valla', written over a circular official seal. The seal contains the text 'LES ACHARDS' at the top and '(Vendée)' at the bottom, with a central emblem.

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 18/12/2023
Au registre